



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Groslay PPDC

juillet 2018

SITE GARGES-LES-GONESSE PDC : L'ACTION CFDT A PAYÉ

La CFDT signataire de l'accord sur l'amélioration des conditions de travail n'a pas accepté de valider votre organisation qui ne respectait pas cet accord. Nous ne pouvions concevoir que l'entreprise déroge à l'article 2.4 « cadrer la sécabilité ».

Le nombre de jours de sécabilité ne devant pas augmenter dans le cadre d'un changement d'organisation.

Nous avons déposé un droit d'alerte (*voir au verso*).

Nous avons rencontré le Directeur de la DEX IDF Ouest, la fédération CFDT est intervenue au siège de la Poste pour faire pression sur la Direction du 95 et faire annuler les 6 semaines de sécabilité qui étaient imposées cet été.

Nous avons obtenu gain de cause !

Grâce à notre persévérance la direction a cédé. **Elle doit embaucher un CDD afin diminuer le recours à la sécabilité cet été. Et comptabiliser toute sécabilité réalisée dans votre compteur individuel** (strictement limitée à 30 jours par an par agent).

La CFDT est le SEUL syndicat à avoir pris ses responsabilités dans le cadre de votre réorganisation en n'acceptant pas que soit mise en place dans le 95 sur Garges-les-Gonesse PDC, une organisation qui ne respecterait pas les textes ou accords existants à La Poste.

La CFDT sera présente à vos côtés tout au long de la période estivale pour faire respecter les engagements pris par votre direction. N'hésitez pas à nous solliciter !



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C

Antenne Val d'Oise
8 Rue Du Cloître
BP 28337
95804 Cergy Pontoise
Cedex
Tél. 01 34 41 26 85
Fax. 01 30 17 28 33
95@cfdfs3c.org
www.cfdfs3c.org

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



Tournez la page →



Cfdt SF3C
Antenne Val d'Oise
8 Rue Du Cloître BP 28337
95804 CERGY PONTOISE CEDEX
Tél. 01 34 41 26 85 **Fax.** 01 30 17 28 33
Courriel : 95@cfdt3c.org Web : cfdt3c.org

Cergy, le mercredi 23 août 2017

Madame la Directrice de la BSCC du Val d'Oise

Objet : Saisine du dispositif d'alerte local, conformément à l'accord-cadre sur la QVT contractualisé le 22 janvier 2013.

Motif : non-respect des engagements de l'accord du 7 février 2017 relatif à l'amélioration des conditions de travail et l'évolution des métiers de la distribution et des services des factrices/facteurs et de leurs encadrantes / encadrants de proximité.

Au nom de la CFDT, le syndicat CFDT 95 exerce par la présente un droit d'alerte local, conformément à l'accord QVT du 22 janvier 2013.

Ce droit d'alerte est motivé par le non-respect des engagements de l'accord du 7 février 2017 relatif à l'amélioration des conditions de travail et l'évolution des métiers de la distribution et des services des factrices/facteurs et de leurs encadrantes / encadrants de proximité. Cet accord précise que la sécabilité organisationnelle est confirmée, et elle ne peut avoir lieu que sur des jours « faibles » ; Le nombre de jours faibles n'augmentera pas à organisation constante ou dans le cadre d'un changement d'organisation (art 2.4).

Or sur le site de Garges Les Gonesse PDC, la sécabilité organisationnelle (lundi et mardi) est maintenue et en période estivale, 6 semaines de sécabilité dite « organisationnelle » doit être mise en place : les 3 dernières semaines de juillet et les 3 premières semaines d'août (cf docs joints). Le nombre de jours faibles augmente donc.

Pour la CFDT, ces 6 semaines ne peuvent être considéré comme de la sécabilité organisationnelle. Il s'agit d'une sécabilité (programmées/saisonniers), cette forme de sécabilité ne doit pas dépasser un maximum de 30 jours/an/agent et est strictement limitée à 48 heures consécutives (2 jours de travail consécutifs) par agent.

Cette situation étant contraire aux dispositions de l'accord du 7 février 2017, la CFDT vous demande de bien vouloir nous communiquer par écrit, l'ensemble des mesures correctives que vous voudrez bien prendre afin de faire respecter nos engagements respectifs.

Pour le Secrétaire Général du syndicat

La Responsable CFDT La Poste 95

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Haas'.

HAAS TARRIET Séverine